



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 1^{er} DECEMBRE 2022 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D9 - Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) - Adhésion

Date de convocation : 25 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 6

Anne-Marie BREDECHE à Jean MOUTARDE ; Michel LAPORTERIE à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Jocelyne PELETTE ; Gaëlle TANGUY à Myriam DEBARGE ; Sabrina THIBAUD à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoch CHAUVREAU ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Catherine BAUBRI

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 9 - Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) - Adhésion

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) facilite le recours aux énergies renouvelables par des actions de promotion et d'assistance technique, en toute indépendance et objectivité.

Il mène ses missions en faveur de la maîtrise de l'énergie et des filières énergétiques renouvelables :

- la biomasse (bois énergie , méthanisation,...),
- le solaire (thermique et photovoltaïque),
- l'éolien et la micro-hydraulique.

Centre d'information et de démonstration, formation auprès des professionnels du bâtiment, organisation de visites d'installations, participations aux salons..., le CRER accélère le développement des énergies renouvelables.

Le CRER propose un accompagnement sur mesure avec le soutien des partenaires publics. Ainsi, il peut établir l'étude préalable d'un programme de valorisation de ressources énergétiques tel qu'une installation de production d'électricité photovoltaïque en donnant des préconisations de dimensions de bâtiment par exemple.

L'accompagnement du CRER est en partie pris en charge dans le cadre du programme de valorisation des ressources énergétiques régionales soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME.

La cotisation annuelle 2022 d'adhésion pour les communes de 3 500 à 10 000 habitants est de 400 €.

Afin de bénéficier des services du CRER dans le cadre de son programme d'actions municipales, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adhérer au Centre Régional des Energies Renouvelables et de s'acquitter pour l'année 2022 du montant de l'adhésion de 400 €. Celle-ci sera reconduite chaque année au tarif notifié par l'association ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document afférent à cette adhésion.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20221201-
2022_12_D9-DE

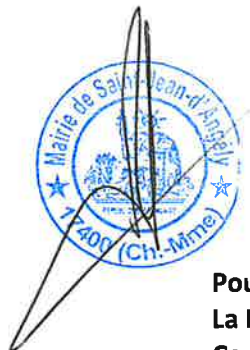
AR Sous-préfecture le 02 DEC. 2022

Publication dématérialisée le 02 DEC. 2022

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANS MIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20221201-
2022_12_D9-DE

AR Sous-préfecture le **02 DEC. 2022**

Publication dématérialisée le **02 DEC. 2022**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.